

20251012 La Croix

<https://www.la-croix.com/international/espace-schengen-les-etrangers-devront-desormais-donner-leurs-empreintes-digitales-et-leur-photo-20251012>

Explication

Espace Schengen : les étrangers devront désormais donner leurs empreintes digitales et leur photo

Par [Alain Guillemoles](#)



Le nouveau système de contrôle est présenté à la presse, le 23 septembre 2025. Des bornes automatiques contrôleront les données biométriques des personnes entrant dans l'espace de libre-circulation. Justin Tallis / AFP

Fini le tampon sur le passeport pour les étrangers arrivant dans l'espace européen : à compter du dimanche 12 octobre 2025, un nouveau système entre en vigueur. Les arrivants devront laisser leurs empreintes digitales et leur photo, ceci afin de mieux lutter contre l'immigration irrégulière et les faux papiers.

Qu'est-ce qui va changer pour les Européens ?

Pour les Français et l'ensemble des citoyens européens, aucun changement. Ils pourront continuer à passer les frontières extérieures de l'espace Schengen en montrant simplement leur passeport. **En revanche, à compter de ce dimanche 12 octobre 2025, tous les étrangers devront accepter d'être photographiés et de laisser leurs empreintes digitales. Leur identité et leurs données biométriques seront enregistrées dans un grand fichier central, partagé entre tous les pays membres de l'espace.**

À lire aussi

[Comment l'Europe s'efforce de tenir les migrants hors de ses frontières](#)

Au sein de l'Union européenne, deux pays ne font pas partie de Schengen : l'Irlande et [Chypre](#). Mais les citoyens de ces deux pays continueront de bénéficier de la liberté de circulation et n'auront pas à se soumettre à ces contrôles. Seront également exemptés les ressortissants de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, quatre pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne mais ont rejoint l'espace Schengen. Des exemptions sont encore prévues pour les personnes ayant un passeport d'Andorre, de Saint-Marin, de Monaco ou du Vatican.

Tous les autres arrivants dans l'espace Schengen seront soumis à ces nouvelles obligations, sous peine d'être refoulés aux frontières. Ce nouveau système va entrer en vigueur graduellement, à compter du 12 octobre, à tous les points d'entrée : ports, aéroports, passages terrestres, gares. Il a pour nom le « *système des entrées sorties* » ou « *Entry/Exit system* » (EES).

Quels sont les objectifs de l'Union européenne avec ce nouveau système ?

« *Les citoyens européens souhaitent que leurs frontières soient davantage étanches* », expliquait le 5 mars dernier le ministre de l'intérieur polonais, Tomasz Siemoniak, alors que ses homologues donnaient le coup d'envoi à ce nouveau système. En instaurant des contrôles biométriques aux frontières, comme cela existe dans d'autres pays, l'Union européenne veut lutter contre les faux passeports et l'immigration irrégulière.

À lire aussi

[Pour rejoindre Ceuta, des migrants prêts à tout, même traverser la mer à la nage](#)

Le système, en effet, va permettre de repérer les personnes qui entrent légalement en Europe mais y restent au-delà des quatre-vingt-dix jours autorisés par leur visa. Aujourd'hui, il n'existe aucune statistique fiable concernant ces dépassements. Enfin, les personnes ayant été refoulées aux frontières, ou expulsées, seront également enregistrées dans le fichier et ne seront plus autorisées à entrer dans l'espace Schengen. Aux yeux du commissaire européen Magnus Brunner, en charge de mettre en place l'EES, l'Union européenne aura ainsi le système de gestion des frontières « *le plus moderne au monde* ».

Quels sont les risques liés à ces changements ?

Les transporteurs et voyagistes craignent de voir s'allonger les files d'attente aux postes frontières et dans les aéroports, même si l'Union européenne estime que ce système, à terme, va plutôt accélérer les contrôles. Parmi les points de passage les plus scrutés, il y aura le tunnel sous la Manche. Les citoyens britanniques devront en effet se soumettre à ces nouvelles formalités. Londres a déjà prévenu ses citoyens que « *quelques minutes* » d'attente supplémentaires seront nécessaires pour que « *chaque passager* » puisse franchir les frontières.

Pour éviter les plus grosses difficultés, le système des entrées-sorties sera introduit graduellement. Il doit être pleinement opérationnel le 10 avril prochain. Puis, fin 2026, les ressortissants de pays tiers voulant se rendre dans l'espace Schengen devront aussi demander en ligne, avant de partir, une autorisation de voyage, un document payant, l'ETIAS (European Travel Information and Authorisation System).

À lire aussi

[Les contrôles aux frontières menacent-ils la libre circulation dans l'Union européenne ?](#)

Toutes les données biométriques des arrivants seront conservées dans des serveurs informatiques, gérés par l'agence européenne eu-Lisa, dont le siège est à Tallinn, en Estonie. L'agence se dit en mesure de « *garantir que les avancées technologiques ne se feront pas au détriment de la vie privée* » et « *du respect des droits fondamentaux* ». Mais la conservation de ces données dans un fichier central unique pose un gros problème de sécurité informatique.